

Vire Normandie,  
le 19 mars 2021



Membres Titulaires du Conseil Communautaire

**Objet :** Convocation  
Réunion du Conseil  
Communautaire

Madame, Monsieur,

**PJ :**  
Modèle de pouvoir  
Ordre du jour  
Note explicative de synthèse  
+ annexe(s)  
Procès-verbal de la séance  
du 18 février 2021

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Communautaire qui se déroulera le :

**Jeudi 25 Mars 2021 à 20h30**

**Salle du Vaudeville**

**1 Rue du Vieux collège à Vire – 14500 Vire Normandie**

Vous trouverez l'ordre du jour de cette séance joint à la présente convocation.

S'agissant des modalités pratiques d'organisation en raison de la pandémie de la Covid-19, et des mesures gouvernementales de prolongation de l'état d'urgence sanitaire, cette séance se déroulera selon des règles adaptées :

**Direction Générale des  
Services**

**Suivi par :**  
**Mme Aline HERGAULT**  
**Secrétariat de Direction en  
charge des assemblées**

**Références :**  
**MAS/VE/ALH 2021 n°45**

**Téléphone :**  
**02 31 66 66 55**

**Mail :**  
[ahergault2@vireaunoireau.fr](mailto:ahergault2@vireaunoireau.fr)



- Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se munir d'un masque dont le port sera obligatoire, et d'un stylo personnel.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle du Vaudeville à Vire, permet le respect des gestes barrières et la distanciation physique entre les élus. Il offre également les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire, tout en respectant le principe de neutralité et de publicité de la séance.
- En raison du respect du couvre-feu, le public ne sera pas autorisé à assister à la séance. Cependant afin de convenir à l'exigence de publicité des débats, la séance sera retransmise en ligne et en direct via le réseau social « Facebook » <https://www.facebook.com/VN-direct-109928854097270> (QR code ci-contre)
- Le conseil communautaire ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint. Chaque élu titulaire aura la faculté de détenir deux pouvoirs (au lieu d'un) et la séance pourra valablement se tenir avec le tiers des membres présents au lieu de la moitié. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.  
Un modèle de procuration est joint à ce présent courrier qu'il vous appartient de compléter, le cas échéant. Le document de procuration devra être remis au plus tard avant la séance lors de l'émargement.  
Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, les élus titulaires peuvent être représentés par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative, sans que la détention d'un pouvoir soit nécessaire (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- S'agissant de la séance du vote des budgets 2021 et des comptes administratifs 2020, et afin de faciliter l'organisation des signatures des documents qui y sont liés, **les conseillers seront placés par ordre alphabétique.**

**Je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:0231666655) ou par mail à l'adresse suivante : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr), dès réception de ce courrier.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. : 02 31 66 66 55 - [accueil.ivn@vireaunoireau.fr](mailto:accueil.ivn@vireaunoireau.fr)  
[www.vireaunoireau.fr](http://www.vireaunoireau.fr)



Vire Normandie,  
le 19 mars 2021

Membres Suppléants du Conseil Communautaire

**Objet** : Réunion du Conseil  
Communautaire

**PJ** :  
Ordre du jour  
Note explicative de synthèse  
+ annexe(s)  
Procès-verbal de la séance  
du 18 février 2021

**Direction Générale des  
Services**

**Suivi par :**  
**Mme Aline HERGAULT**  
**Secrétariat de Direction en  
charge des assemblées**

**Références :**  
**MAS/VE/ALH 2021 n°45**

**Téléphone :**  
**02 31 66 66 55**

**Mail :**  
[ahergault2@vireaunoireau.fr](mailto:ahergault2@vireaunoireau.fr)



Madame, Monsieur,

Je tenais à vous informer que conformément à l'article L5211-6, en votre qualité de Conseiller Communautaire suppléant, vous pourrez être amené à pourvoir au remplacement du Conseiller Communautaire titulaire désigné pour votre commune, lors de la séance de Conseil Communautaire du :

**Jeudi 25 Mars 2021 à 20h30**

**Salle du Vaudeville**

**1 Rue du Vieux collège à Vire – 14500 Vire Normandie**

L'ordre du jour de la séance est joint à la présente convocation.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, le conseiller titulaire, **uniquement en cas d'absence** à une séance de conseil communautaire, pourra être représenté par son délégué suppléant qui siègera au conseil avec voix délibérative, sans que la détention d'un pouvoir soit nécessaire.

Le suppléant est alors destinataire dans les mêmes délais que le titulaire, de la convocation à la séance ainsi que des documents qui l'accompagnent.

S'agissant des modalités pratiques d'organisation en raison de la pandémie de la Covid-19, et des mesures gouvernementales de prolongation de l'état d'urgence sanitaire, cette séance se déroulera selon des règles adaptées :

- Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se munir d'un masque dont le port sera obligatoire, et d'un stylo personnel.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle du Vaudeville à Vire, permet le respect des gestes barrières et la distanciation physique entre les élus. Il offre également les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire, tout en respectant le principe de neutralité et de publicité de la séance.
- En raison du respect du couvre-feu, le public ne sera pas autorisé à assister à la séance. Cependant afin de convenir à l'exigence de publicité des débats, la séance sera retransmise en ligne et en direct via le réseau social « Facebook » <https://www.facebook.com/VN-direct-109928854097270> (QR code ci-contre)
- Le conseil communautaire ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint, la séance pourra valablement se tenir avec le tiers des membres présents au lieu de la moitié. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents ».
- S'agissant de la séance du vote des budgets 2021 et des comptes administratifs 2020, et afin de faciliter l'organisation des signatures des documents qui y sont liés, les conseillers seront placés par ordre alphabétique.

**Le cas échéant, je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance, en lieu et place du conseiller titulaire de votre commune, auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:0231666655) ou par mail à l'adresse suivante : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr)**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER.

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE

Tél. : 02 31 66 66 55 - [accueil.vn@vireaunoireau.fr](mailto:accueil.vn@vireaunoireau.fr)

[www.vireaunoireau.fr](http://www.vireaunoireau.fr)

